

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL DE



SÂLES

ROMANENS

RUEYRES-TREYFAYES

& MAULES

Les quatre font

La Une



SOMMAIRE

Bassin des RJG 2016	la Une
Sommaire	p. 2
Informations du Conseil communal	p. 3
Assemblée communale du 12 décembre 2017	p. 4
Nouveaux citoyens en 2017	p. 4
Budget communal 2018	p. 5
Informations sur le budget communal 2018	p. 6 - 7 - 8
Informations sur les écoles	p. 8
Accueil de jour au Foyer St-Joseph	p. 9
Informations communales	p. 10 - 11
Résumé de l'assemblée communale du 2 mai 2017	p. 12
Planification annuelle des taxes et impôts communaux	p. 12
Déchetterie	p. 13
Agenda de l'Intersociété	p. 14
100 ans du Musée gruérien : rétrospective sur Sâles	p. 15
Page ouverte à ... Théâtre de la Jeunesse de Sâles	p. 16

ADMINISTRATION COMMUNALE

Route de la Rosaire 31
1625 Sâles

☎ 026 917 83 50
Fax 026 917 84 77
commune@sales.ch
www.sales.ch

Du lundi au vendredi
08h00 - 11h30
13h00 - 16h00

Fermée le mercredi après-midi

DEFIBRILLATEUR EN CAS D'URGENCE

**En cas d'urgence, un défibrillateur
est disponible au Foyer St-Joseph
24h/24**

NUMÉROS UTILES

Coupures d'eau
Service de piquets 24h/24
☎ 079 436 72 02

Hydrantes et fuites d'eau
Monsieur Yves Zbinden
☎ 079 752 93 82

POPULATION AU 1ER NOVEMBRE 2017

Nombre d'habitants	1'423
Maules	338
Romanens	296
Rueyres-Treyfayes	160
Sâles	629
Naissances en 2017	12

INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Sous la forme de brèves, le Conseil communal vous informe de ce qu'il se passe dans la commune :

Administration communale

Notre nouvelle apprentie, Chloé Pipoz, a commencé son apprentissage d'employée de commerce en administration cet été. Nous lui présentons d'ores et déjà nos vœux de succès.

L'installation du Wifi public à la salle polyvalente et à la scierie de Maules, telle que mise au budget 2017, est en cours, elle devrait être en service d'ici mi-décembre. Il en est de même pour la mise aux normes du VoIP des téléphones.

Foyer St-Joseph

L'entrée en vigueur de la loi sur les prestations médico-sociales (LPMS) au 1^{er} janvier 2018 implique de profonds changements, notamment au niveau organisationnel et financier. En effet, les frais financiers des EMS du district sont maintenant réunis en un pot commun et facturés aux communes selon la clé de répartition de la Gruyère, soit une augmentation de charges d'env. CHF 30'000.- pour Sâles. D'autres effets auront encore lieu dans les prochains mois...

M. Jean-Pierre Jaquet, directeur du foyer, a donné sa démission avec effet au 30 novembre 2017. Nous profitons pour le remercier du travail accompli et lui souhaitons plein succès dans le nouveau défi professionnel qu'il s'est choisi.

Dans ce contexte, complété par l'absence d'un directeur au Foyer St-Vincent de Vuadens, le conseil de direction a rapidement été convaincu de collaborer par l'engagement d'un directeur commun, dans une première phase. C'est chose faite en la personne de M. Philippe Zurlinden, engagé au 1^{er} décembre à 50% pour le Foyer de Sâles.

Finances communales

Le budget 2018 a été difficile à boucler en tenant compte de toutes les nouvelles charges liées (EMS, transports des écoles, nouveau CO) et de l'augmentation des charges liées existantes. Une analyse détaillée vous est présentée en page 6 par notre conseiller communal responsable des finances, Nicolas Hassler.

Un nouveau commandant des pompiers

Notre commandant du CSPI, Willy Carrel, a souhaité terminer sa mission en cette fin d'année. Nous le remercions vivement pour le travail accompli et lui souhaitons une bonne retraite... Un nouveau commandant, en la personne de Marc Sudan a été assermenté et reprendra cette mission au 1^{er} janvier 2018. Nous lui formulons tous nos vœux de succès.

La fontaine des RJG 2016

La fontaine des Rencontres de Jeunesses 2016, offerte par la Jeunesse de Sâles a trouvé sa place au milieu du village. Raccordée à une source, elle va pouvoir couler des jours heureux dans la commune. Merci encore à la Jeunesse de Sâles.

Ecoles

Les implications de la nouvelle loi scolaire continuent à agir sur l'organisation et les finances de nos écoles et de la commune. Le financement des transports scolaires par la commune dès le 1^{er} août 2018 nous charge de CHF 90'000.- pour cette seule demi-année. Notre conseillère communale des écoles Caroline Favre vous résume tout cela en page 8.

L'avenir ...

La commune de Sâles avait l'habitude de travailler de manière économe depuis de nombreuses années, tout en remplissant ses obligations et réalisant ses infrastructures, ce qui nous a permis de nous satisfaire d'impôts bas pendant longtemps. La très forte tendance actuelle des nouvelles lois cantonales et fédérales est de régionaliser les services au maximum (ambulances, réseau santé, CO, pompiers, écoles, personnes âgées, curatelles, affaires sociales, aménagement du territoire, etc...), ce qui nous pénalise financièrement dans la plupart des cas. La situation nous inquiète et ne présage pas d'un avenir financier des plus favorables.

Assemblée communale

Le conseil communal vous invite à l'assemblée communale 12 décembre 2017, dont l'ordre du jour est présenté en page 4. Il s'agira essentiellement de parler des budgets 2018 et de l'accueil des nouveaux citoyens nés en 1999. Nous nous réjouissons de vous y rencontrer.

Au nom du conseil communal
Jean-Marc Piguet, Syndic

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 12 DECEMBRE 2017

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Sâles sont convoqués à l'assemblée communale ordinaire qui aura lieu

**Mardi 12 décembre 2017 à 20h00
à la salle de l'Auberge de la Couronne à Sâles.**

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2017 (*il ne sera pas lu en assemblée; il est à disposition à l'administration communale ou sur le site internet*).
2. Budget 2018 du Foyer St-Joseph
 - 2.1 Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement
 - 2.2 Rapport et préavis de la commission financière
 - 2.3 Vote du budget de fonctionnement et d'investissement
3. Budget communal 2018
 - 3.1 Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement
 - 3.2 Rapport et préavis de la commission financière
 - 3.3 Présentation et approbation des nouveaux investissements :
 - 3.3.1 Aménagement d'une nouvelle place de jeux à l'école de Sâles
 - 3.3.2 Réfection totale de la toiture de l'école de Maules
 - 3.4 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
4. Présentation du plan financier 2018-2022
5. Réception des citoyens nés en 1999
6. Divers

Le Conseil communal de Sâles



Le résumé de l'assemblée communale du 2 mai 2017 se trouve en page 12.

LES NOUVEAUX CITOYENS EN 2017

21 jeunes, nés en 1999, ont atteint ou atteindront leur majorité en 2017. Le Conseil communal a porté à l'ordre du jour de l'assemblée communale l'accueil de ces nouveaux citoyens afin de marquer officiellement leur entrée dans la vie civique.

BOVIGNY Elodie, Maules	MOSER Arnaud, Sâles	RIME Ophélie, R. -Treyfayes
ECOFFEY Mathilde, Sâles	OBERSON Cyril, R.-Treyfayes	SCHMID Marie, Romanens
FAHRNI Jimmy, Romanens	OBERSON Lucie, Sâles	UMBELINO Vieira Daniela, Sâles
GOLLIARD Quentin, Sâles	OVERNEY Quentin, R. -Treyfayes	VALLELIAN Célia, R. -Treyfayes
GREMAUD Delphine, Romanens	PASINI Matteo, R. -Treyfayes	VALLELIAN Jenny, R. -Treyfayes
MEYER Antoine, Sâles	PASQUIER Bruno, Maules	YERLY Benoît, Sâles
MEYER Sidonie, Maules	PIGUET Bastien, Maules	ZURCHER Sabrina, R. -Treyfayes

BUDGET 2018

2018 Budget final		Compte 2014	Compte 2015	Compte 2016	Budget 2017	Budget 2018	+ / -	
ADMINISTRATION		-362'173.70	-369'848.62	-407'516.77	-404'131.00	-402'295.00	1'836.00	-0.5%
01	Assemblée communale, conseil, commissions	66'772.70	70'889.39	73'147.04	68'530.00	66'559.00	-1'971.00	
02	Administration générale	295'401.00	298'959.23	334'369.73	335'601.00	335'736.00	135.00	
ORDRE PUBLIC		-65'329.90	-50'936.65	-48'605.50	-48'774.30	-50'634.41	-1'860.11	3.8%
10	Protection juridique	46'378.05	38'363.55	33'987.70	33'627.00	38'866.11	5'239.11	
12	Justice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
14	Police du Feu	6'779.90	1'933.80	773.70	2'100.00	645.00	-1'455.00	
15	Militaire	3'645.00	3'635.00	3'617.50	3'620.00	3'620.00	0.00	
16	Protection civile	5'587.35	4'195.55	6'971.85	5'406.30	5'650.20	243.90	
17	Protection de la population	2'939.60	2'808.75	3'254.75	4'021.00	1'853.10	-2'167.90	
ENSEIGNEMENT ET FORMATION		-1'597'850.51	-1'637'019.52	-1'526'539.77	-1'594'007.55	-1'709'973.35	-115'965.80	7.3%
20	Ecole enfantine	147'313.75	147'252.85	109'983.10	113'987.50	110'225.45	-3'762.05	
21	Cycle scolaire obligatoire	1'068'448.10	1'093'593.50	1'027'793.35	1'078'287.25	1'177'748.25	99'461.00	
22	Ecoles spécialisées	241'740.60	226'994.95	219'773.65	239'224.80	245'843.65	6'618.85	
23	Formation professionnelle	40'680.60	39'995.65	41'955.20	42'600.00	40'800.00	-1'800.00	
29	Administration scolaire	99'667.46	129'182.57	127'034.47	119'908.00	135'356.00	15'448.00	
3 CULTE, CULTURE ET LOISIRS		-261'783.94	-274'259.97	-285'599.43	-284'850.60	-292'773.45	-7'922.85	2.8%
30	Culture	33'874.95	37'534.25	50'757.30	57'883.80	53'045.80	-4'838.00	
33	Parcs publics, chemins pédestres	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
34	Sports, piscine, centre sportif	207'028.79	215'442.77	216'975.63	200'331.00	215'813.00	15'482.00	
35	Autres loisirs, colonie	21'480.20	21'907.95	18'391.50	27'135.80	24'464.65	-2'671.15	
39	Culte, église	-600.00	-625.00	-525.00	-500.00	-500.00	-50.00	
4 SANTE		-514'884.50	-513'017.55	-480'586.10	-500'378.85	-516'435.20	-16'056.35	3.2%
40	Hopitaux	52'093.00	51'976.00	48'955.00	53'394.00	17'777.00	-35'617.00	
41	Homes médicalisés	315'198.95	312'398.45	277'599.10	288'396.10	327'511.80	39'115.70	
44	Soins ambulatoires	145'249.15	147'699.35	153'158.20	157'088.75	170'146.40	13'057.65	
45	Prophylaxie	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
46	Service médical des écoles	2'343.40	943.75	873.80	1'500.00	1'000.00	-500.00	
5 AFFAIRES SOCIALES		-568'387.60	-589'271.15	-603'544.45	-606'355.45	-616'745.00	-10'389.55	1.7%
50	AVS/ APG/ AI/ AC	-1'420.60	-1'410.80	-1'412.90	-1'420.00	-1'420.00	0.00	
52	Caisse maladie et accidents	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
54	Structure d'accueil de la petite enfance	34'098.30	34'571.05	24'315.40	22'200.00	26'000.00	3'800.00	
55	Invalidité	329'005.40	338'851.50	341'174.20	347'353.00	351'958.65	4'605.65	
56	Construction de logements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
57	Homes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
58	Assistances	206'704.50	217'259.40	239'467.75	238'222.45	240'206.35	1'983.90	
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS		-286'054.06	-342'498.62	-310'017.74	-348'334.00	-376'043.00	-27'709.00	8.0%
61	Routes cantonales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
62	Routes communales, génie civil	241'973.66	294'912.11	259'080.74	292'284.00	317'158.00	24'874.00	
65	Trafic régional	44'080.40	47'586.51	50'937.00	56'050.00	58'885.00	2'835.00	
7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		-99'265.18	-72'352.99	-100'648.69	-99'598.50	-116'327.50	-16'729.00	16.8%
70	Approvisionnement en eau	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
71	Protection des eaux	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
72	Ordures ménagères	41'373.53	9'962.32	23'833.59	16'339.00	32'169.00	15'830.00	
73	Abattoirs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
74	Cimetière	3'666.80	2'886.75	7'745.25	2'946.00	4'786.00	1'840.00	
75	Correction des eaux, endiguements	3'901.20	12'250.10	27'135.70	26'814.80	27'814.80	1'000.00	
78	Protection de la nature	5'662.55	867.40	575.00	1'000.00	600.00	-400.00	
79	Aménagement du territoire	44'661.10	46'386.42	41'359.15	52'498.70	50'957.70	-1'541.00	
8 ECONOMIE		42'133.03	28'493.93	24'890.24	21'721.00	22'728.00	1'007.00	4.6%
80	Agriculture	10.00	-150.00	180.00	-150.00	-150.00	0.00	
81	Forêts	-30'694.01	-19'272.90	-21'449.05	-14'064.00	-19'989.00	-5'925.00	
83	Tourisme	4'005.00	4'005.00	4'425.00	4'500.00	4'500.00	0.00	
84	Scierie communale	-15'454.02	-13'076.03	-8'046.19	-12'007.00	-7'089.00	4'918.00	
9 FINANCES ET IMPOTS		3'711'657.74	3'725'925.25	3'746'979.88	3'936'597.00	3'942'176.00	5'579.00	0.1%
90	Impôts	-3'088'001.75	-3'149'659.90	-3'334'036.75	-3'386'000.00	-3'361'422.00	24'578.00	
93	Péréquation	-339'772.00	-326'396.00	-307'903.00	-325'819.00	-355'755.00	-29'936.00	
94	Gérance fortunes et dettes	-208'726.72	-223'737.76	-186'920.58	-201'540.00	-202'241.00	-701.00	
95	Fortune	-22'215.27	-26'131.59	-25'503.75	-23'238.00	-22'758.00	480.00	
99	Postes non ventilable	-52'942.00	0.00	107'384.20	0.00	0.00	0.00	
Résultat		-1'938.62	-94'785.89	8'811.67	71'887.75	-116'322.91	-188'210.66	
Charges		-8'300'102.21	-5'341'791.27	-5'556'556.00	-5'305'022.25	-5'468'227.81		
Produits		8'298'163.59	5'247'005.38	5'565'367.67	5'376'910.00	5'351'904.90		
Résultat exercice		-1'938.62	-94'785.89	8'811.67	71'887.75	-116'322.91		
Corrections								
Intérêts		-79'205.83	-46'205.55	-47'491.70	-56'680.00	-56'685.00		
Amortissements		-259'016.00	-251'516.00	-286'736.00	-287'132.00	-285'726.00		
Produits réels (apurés)		8'636'385.42	5'544'726.93	5'899'595.37	5'720'722.00	5'694'315.90		
Résultat exercice apuré en %		-0.02%	-1.71%	0.15%	1.26%	-2.04%		

INFORMATIONS SUR LE BUDGET 2018

Conformément à la tâche qui lui incombe, le Conseil communal doit établir le budget de fonctionnement ainsi que le budget d'investissement. Ces deux budgets doivent être présentés à l'assemblée communale d'automne, dite des « budgets ».

Budget de fonctionnement

Suite à l'augmentation d'impôts de 2016, le budget de fonctionnement 2016 prévoyait un bénéfice de CHF 161'008.10 et celui de 2017, un bénéfice de CHF 71'887.75.

Selon les projections 2017-2021, les perspectives s'annonçaient toutefois pessimistes.

Nous en avons l'amère confirmation puisque pour 2018, le Conseil communal vous présente un budget de fonctionnement déficitaire **de CHF 116'322.91** soit une détérioration de l'ordre de **CHF 188'210.66** par rapport à l'année précédente ! C'est énorme et bien en dessus de toutes nos projections.

Les causes en sont les suivantes :

Les changements des lois - Loi sur la scolarité obligatoire et la nouvelle politique globale de la prise en charge de la personne âgée - ont pour conséquence une augmentation importante des coûts pour notre commune.

Les frais dévolus aux affaires sociales et de santé ne cessent d'augmenter années après années, en raison notamment d'une modification structurelle de la population de notre district et des changements de pratiques.

Pour le reste, notre commune se trouve dans une situation particulièrement défavorable avec un vaste territoire et une faible densité de population. Le Conseil communal essaie tant bien que mal de gérer la situation, mais n'est pas maître de toutes les décisions, certaines prises à des niveaux supérieurs.

La situation ne semble pas s'améliorer dans les prochaines années, puisque dès 2019, la prise en charge de l'ensemble des frais de transports scolaires (+CHF 90'000.00), des coûts du CO de Riaz (+CHF 60'000.00) et l'intégration des nouveaux amortissements obligatoires s'ajoutent.

L'augmentation d'impôts de 2016 nous a permis de rattraper un certain retard. Si l'on tient compte du déficit de CHF 116'000.00 et des charges annoncées, c'est une augmentation de 8 à 10 points d'impôts qui pourrait être nécessaire dès 2019. Pour rappel, le budget de fonctionnement des communes doit être équilibré. Lorsque les charges dépassent les produits de plus de 5%, la commune doit hausser les taux d'imposition.

Selon la statistique des coefficients d'impôts 2017, 10 communes ont un taux d'impôt inférieur à celui de Sâles et 15 communes ont un taux égal ou supérieur (de CHF 0.80 à CHF 1.00).

Le Conseil communal vous demande donc de valider cette proposition de budget 2018 présentant un déficit.

Budget des investissements

Le Conseil communal vous propose deux nouveaux investissements, détaillés aux pages suivantes:

- L'aménagement d'une nouvelle place de jeux à l'école de Sâles CHF 240'000.00
- La réfection totale du toit de l'école de Maules CHF 160'000.00

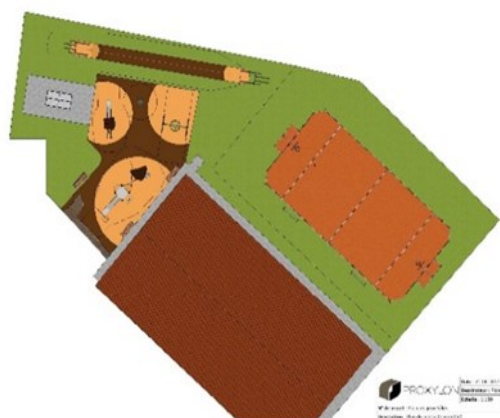
Une présentation détaillée vous sera faite lors de l'assemblée communale du 12 décembre prochain.

Vous pouvez consulter les budgets à l'administration communale ainsi que sur le site internet de la commune www.sales.ch.

Nicolas Hassler, vice-Syndic

INVESTISSEMENT - NOUVELLE PLACE DE JEUX À L'ÉCOLE DE SÂLES

La place de jeux de l'école de Sâles ne répond plus aux normes actuelles et la législation en matière de sécurité pour les places dévolues aux enfants ne permet plus de procéder à des réparations. C'est pourquoi nous vous proposons la réfection totale de la place de jeux ainsi que du terrain attenant.



Une aire de jeux pour toute la famille :

La nouvelle aire de jeux, moderne et adaptée, permettra d'accueillir les familles avec des enfants de tous âges, et d'y passer un moment de détente et de sport.

Elle comprendra deux surfaces bien distinctes :

1. Une place de jeux avec des agrès tels que tyrolienne, observateur, toupie, voie lactée, table de ping-pong.

Des bancs seront installés en bordure de cette place.

2. Une surface poly-sports. Cet espace sera réservé à la pratique de différents sports collectifs, football, basketball, tennis, volleyball, handball, uni-hockey.

La surface, composée d'un revêtement synthétique, présente l'avantage de pouvoir être utilisée même par temps humide et de prémunir des chocs durant la pratique sportive. De plus, le terrain peut être divisé afin d'y pratiquer deux sports en même temps.



Coût de réalisation

Place de jeux	CHF 115'000.00
Surface poly-sports	CHF 105'000.00
Divers et imprévus	CHF 20'000.00

Coût de l'investissement : CHF 240'000.00 TTC

Cet investissement serait financé par un emprunt bancaire.

Stéphane Baechler, Conseiller communal

INVESTISSEMENT-RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉCOLE DE MAULES

Après avoir, dans un souci d'économie d'énergie, remplacé en 2015 les fenêtres de l'étage, rénové les façades Nord et Sud, changé la porte d'entrée et du galetas, voici venu le temps d'assainir la toiture de l'école de Maules.

En effet, la toiture n'a pas de sous-couverture et présente des infiltrations d'eau. Son assainissement est devenu nécessaire afin de garder le bâtiment sain.

Coût de réalisation

- Echafaudages, démontage et évacuation des matériaux
- Sous-couverture
- Couverture, ferblanterie
- Divers et imprévus

Coût de l'investissement : CHF 160'000.00 TTC

Cet investissement serait financé par un emprunt bancaire.



Stéphane Baechler – Conseiller communal

ÉCOLES



La dernière phase de l'entrée en vigueur de la loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire) du 1^{er} août 2015 doit être mise en place jusqu'au 1^{er} août 2018.

Cette dernière étape comprend la mise en place d'un conseil des parents, la refonte des cercles scolaires avec un minimum de 8 classes par cercle scolaire et le financement total (100%) des transports scolaires par les communes.

Etat des lieux de la fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

En réponse à une demande de la commune de Vaulruz, qui ne compte actuellement que 6 classes, les représentants communaux des écoles travaillent ensemble depuis le début de l'année afin de réunir nos deux cercles scolaires.

Il s'agit d'une importante réorganisation pour les deux communes et les discussions ont déjà bien avancé. Malgré tout, nous ne serons pas encore prêts pour entamer cette fusion lors de la prochaine rentrée scolaire en août 2018.

D'un commun accord, nous avons donc décidé de demander une dérogation pour une année supplémentaire auprès de M. Siggen à La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS).
La fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz entrera en vigueur au 1^{er} août 2019.

Dans l'intervalle, nous allons nous employer à préparer cette fusion dans les meilleures conditions possibles. Beaucoup de questions sont encore à travailler notamment en ce qui concerne les frais de transport et les probables fermetures de classes. Ces frais représentent une somme non négligeable dans le fonctionnement de nos écoles et, comme déjà annoncé, ils ont une incidence énorme au niveau de notre budget communal.

Les citoyennes et les citoyens de nos deux communes seront informés sur la suite de ce dossier en temps voulu.

ACCUEIL DE JOUR AU FOYER ST-JOSEPH



Madame, Monsieur ,

Vous êtes au bénéfice d'une rente AVS ou AI, vous avez la chance de rester à domicile, mais vous vous trouvez en perte d'autonomie physique et/ou psychique ou vous souhaitez combler votre solitude et vous divertir quelque peu. Que faire ?

Le Foyer St-Joseph a peut-être la solution

Pourquoi ne pas venir en accueil de jour ? Cela permettra également de soutenir et soulager vos proches aidants.

Comment se déroule une journée en accueil de jour ?

Une personne peut fréquenter l'accueil de jour une fois par semaine ou davantage.

Les horaires d'une journée sont flexibles. Il y a possibilité d'arriver avant 09h00 et de partir vers 19h et pourquoi pas d'y passer que des ½ jours, en fonction du désir de la personne. Les repas et collations, préparés avec soin et partagés dans une ambiance conviviale, sont proposés.

Des animations diverses sont offertes, tels que la gymnastique douce, l'art-thérapie, le chant, les ateliers cuisine et bricolage, le jeu de cartes avec les habitants du village, la messe ou liturgie de la parole.

La cafétéria, espace convivial, est le lieu privilégié de rencontres avec les résidents et les visites. Les discussions défilent. On se plaît à se remémorer le temps passé, son vécu, ses expériences. Parfois aussi, les boutades et rires sont au rendez-vous. Une salle de repos est également à votre disposition. Un personnel chaleureux et compétent sera à votre écoute et facilitera votre intégration, sans instaurer de contraintes.

Combien coûte une journée ?

L'hôte paie CHF 48.- par jour pour couvrir les frais hôteliers. Le prix du transport n'est pas inclus.

Les prestations complémentaires prennent en charge la journée ainsi que les transports.

Ne sont pas compris dans le prix du forfait, la participation aux frais de sorties lors d'activités extraordinaires et pour lesquelles les résidents du Foyer St-Joseph participent.

Qu'en est-il des transports ?

Les transports sont, en premier lieu, à organiser par la famille, éventuellement avec l'aide des services de transport comme Passe-Partout ou la Croix-Rouge, ou à l'interne.

Prenez contact avec la direction du Foyer St-Joseph, pour une visite ou pour obtenir tous renseignements complémentaires.

PREMIERS SECOURS - DEVENIR PREMIER RÉPONDANT

Vous avez 18 ans révolus ?

Vous désirez venir en aide à votre prochain bénévolement ?



Dans ce cas, vous avez la possibilité de devenir premier répondant et permettre ainsi d'améliorer le pronostic vital des citoyens en cas d'arrêt cardiaque.

Où suivre une formation BIs-Aed dans le canton Fribourg ?

Ambulanciers instructeurs du Sud Fribourgeois : ekropf@ambfr.ch

Sections de Samaritains : <http://www.samariter-fr.ch/fr/reanimation.html>

Fondation Fribourg Cœur : <http://fribourgcoeur.ch/prestations/formations/>

ANNONCES



Suite à la démission de Madame Monique Equey qui s'occupait des relevés des compteurs d'eau à Rueyres-Treyfayes, la commune recherche une personne pour prendre le relai dès 2018.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous renseigner et faire parvenir votre postulation auprès de l'administration communale.

Corps sapeurs-pompiers
intercommunal



La Sionge

Le numéro de natel de l'Officier de piquet du CSPI La Sionge est désormais le :

079 911 16 27

TRANSPORTS PUBLICS : HORAIRES 2018

Dans le bulletin communal du mois d'avril, nous vous informions de l'introduction du nouvel horaire des transports publics, dès décembre 2017.

Le détail des lignes 254 et 258 qui desservent la commune est à présent disponible sur le site www.tpf.ch et en lien sur le site internet www.sales.ch.

★ ★ **BONHEUR ET SANTÉ POUR 2018** ★ ★
Le Conseil communal ainsi que le personnel de la commune vous adressent leurs meilleurs voeux de bonheur et de santé pour la nouvelle année.



Fermeture de l'administration communale durant les fêtes de fin d'année

du lundi 25 décembre au vendredi 5 janvier 2018

(réouverture le lundi 8 janvier 2018 à 8h00)

Merci pour votre compréhension !



Ramassage des ordures ménagères durant les fêtes de fin d'année

ATTENTION : Le ramassage des sacs poubelles se fera le **jeudi 28 décembre** et le **jeudi 4 janvier** au lieu des mercredis 27 décembre et 3 janvier.



Ouverture de la déchetterie durant les fêtes de fin d'année

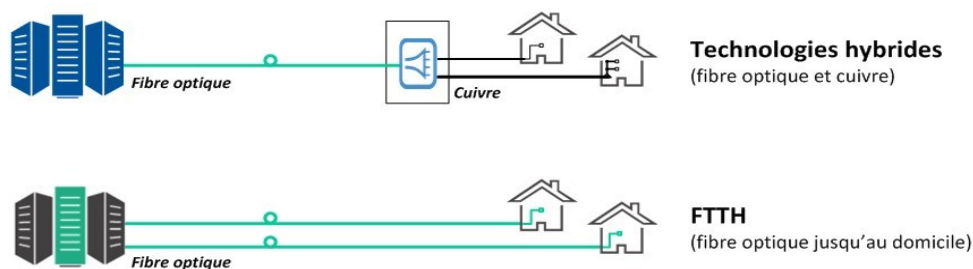
La déchetterie sera ouverte le **mardi 26 décembre** et le **mardi 2 janvier** selon les horaires habituels.

RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE

La société ftth fr SA, co-entreprise de l'Etat de Fribourg et des distributeurs d'électricité Groupe E, Gruyère Energie et IB-Murten, a informé récemment le Conseil communal de son intention de raccorder prochainement la Commune de Sâles au réseau cantonal de fibre optique FTTH (Fiber To The Home – la fibre optique jusqu'au domicile).

Les réseaux hybrides existants, composés de fibres optiques et de câbles de cuivre, offrent des performances limitées qui dépendent de la longueur et de la qualité du raccordement.

Au contraire, la technologie FTTH permet des vitesses de transmission pratiquement illimitées, symétriques, sans perte de qualité, quelle que soit la longueur de la ligne d'accès. Elle répondra aux besoins multimédia des deux prochaines générations au moins.



Grâce à ce réseau, les habitants auront accès à des services multimédia innovants et performants, comme la TV numérique en haute définition avec fonctions avancées (replay, pause, enregistrement centralisé...), la location de films à la demande, l'accès à Internet à très haut débit et la téléphonie fixe.

Le raccordement des immeubles à la fibre optique de ftth fr SA est entièrement gratuit. L'installation de la première prise dans chaque appartement est également gratuite, pour autant que les tubes existants soient utilisables.

Afin de vous présenter les détails de ce projet et de répondre précisément à toutes vos questions, une séance d'information est organisée par ftth fr SA et net+FR SA

le 6 février 2018 à 19h00 à la salle de l'Auberge de la Couronne

Tous les habitants et propriétaires de la commune sont cordialement invités à cette séance.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.ftth-fr.ch



DEMANDE DE NATURALISATION : NOUVELLES CONDITIONS

La nouvelle loi fédérale sur la nationalité entrera en vigueur en 2018. Dès le 1er janvier, seuls les titulaires d'un permis C pourront déposer une demande de naturalisation.

Principales conditions à remplir :

- ◆ Séjourner légalement en Suisse depuis 12 ans (les années entre l'âge de 10 à 20 ans comptent double)
- ◆ Avoir été domicilié-e dans le canton pendant 3 ans (dont 2 au cours des 5 dernières années)
- ◆ Etre capable de s'exprimer en français ou en allemand
- ◆ Faire preuve d'intégration dans la société (participation à la vie économique, sociale et culturelle)
- ◆ Avoir des connaissances appropriées de la vie publique et politique

Des dispositions particulières s'appliquent aux candidat-e-s mariés avec une personne de nationalité suisse. Les informations précises ainsi que l'ensemble détaillé des conditions à remplir sont disponibles sous www.fr.ch/sainec.

RÉSUMÉ DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 2 MAI 2017

48 citoyennes et citoyens de la commune ont assisté à l'assemblée communale du 2 mai 2017.

Les comptes 2016 du Foyer St-Joseph ainsi que les comptes communaux de fonctionnement et d'investissement 2016 ont été approuvés.

Deux investissements ont été présentés et votés :

- L'étude de la revitalisation du ruisseau de la Sionge, secteur Pra-Bocca / Gissettaz - Hameau de la Sionge
- L'aménagement d'un trottoir, secteur Vers-chez-Descloux à Romanens.

Une information a été donnée concernant l'approbation par la DAEC du Plan d'Aménagement Local qui ne devait plus tarder et concernant l'installation du bassin des RJG 2016.

PLANIFICATION DES TAXES COMMUNALES ET IMPÔTS COMMUNAUX

Facturation	Période	Echéance	Remarques
Eau et épuration	avril et octobre	30 jours	<ul style="list-style-type: none"> • selon la consommation relevée au 30 mars et au 30 septembre
Taxe voirie	novembre	30 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Fr. 60.- /personne physique seule, dès le 1^{er} janvier de sa 18^{ème} année • Fr. 120.- pour les couples mariés • Fr. 60.- /résidence secondaire • Fr. 60.- /entreprise inscrite au Registre du Commerce
Impôts communaux			<ul style="list-style-type: none"> • 80.00% impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, de l'impôt cantonal de base • 80.00% impôt sur bénéfice et capital des personnes morales, de l'impôt cantonal de base • 70.00% impôt sur les successions et donations, de l'impôt cantonal • Fr. 1.-, droit de mutation sur les transferts immobiliers, en franc par franc dû à l'Etat
Facture 1 tranche	juin	31 juillet	
Acomptes en 9 tranches	juin	dès le 31 juillet	
Décompte final	variable	variable	<ul style="list-style-type: none"> • à réception de l'avis de taxation du Service Cantonal des Contributions
Contribution immobilière	septembre	30 jours	<ul style="list-style-type: none"> • 1.3‰ de la valeur fiscale, selon l'avis de taxation du Service Cantonal des Contributions
Taxe non pompier	décembre	30 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Fr. 100.- /habitant, dès 20 ans révolus et jusqu'à 42 ans
Parchets communaux	octobre	30 jours	<ul style="list-style-type: none"> • selon le contrat de location
Taxe sur les chiens	octobre	30 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Fr. 30.- /chiens • selon liste AMICUS

DECHETTERIE

Déchets ménagers incinérables, ce qui va encore dans un sac poubelle :

Bouteille d'huile ou de vinaigre

Ces bouteilles ne sont pas en PET et nuisent à son recyclage, notamment à cause des restes d'huile ou de vinaigre

Enveloppe pour photos et autres emballages « métallisés »

Contrairement aux apparences, ces contenants sont en général en plastique et donc très malvenus dans le vieux papier comme dans l'alu car ils nuisent à leur recyclage

Brique de lait ou de jus de fruit

Il n'y a pas que du carton dans ce genre d'emballage, mais aussi des couches de plastique, cire et aluminium. C'est pourquoi, il ne faut surtout pas les mettre au vieux carton

Papiers et cartons souillés

Ce n'est que s'ils sont propres que papiers et cartons peuvent être récupérés

Sac d'aspirateur

La poussière et les débris variés qu'il contient en fait un déchet à la fois sale, voire toxique et composite, qui ne peut donc être ni récupéré ni composté

Emballages et objets en plastique

Les plastiques ne sont pas toujours récupérés, sauf les bouteilles de boissons en PET et dans certains commerces les emballages de produits laitiers en PE

Litière du chat

Surtout pas dans les WC ! Les grains se déposent dans les canalisations et les bouchent. Elles ne vont pas non plus au compost

Vieilles chaussures, vieux vêtements, chiffons, tissus sales et hors d'usage

Ils sont destinés à la poubelle. Seuls les vêtements, chaussures et textiles propres et en bon état doivent être déposés dans les containers à habits

Déchets composites incinérables

Cette définition correspond à tous les déchets qui sont composés de matériaux différents qu'on ne peut pas facilement séparer, mais qui peuvent brûler. Exemple : éponge à vaisselle, jouets...

...et tout le reste, on le trie, on le recycle !

♻️ déchets compostables

♻️ aluminium

♻️ piles et accus

♻️ produits chimiques

♻️ verre

♻️ fer blanc et autres métaux

♻️ ampoules

♻️ appareils électroniques et électroménagers

♻️ PET

♻️ papier et carton propres

♻️ vaisselle et vitres cassées

♻️ huiles

♻️ ...

Il n'y a pas et il n'y a jamais eu de benne pour le plastique à la déchetterie !

Mais une benne uniquement pour les **encombrants**.



Cette dénomination comprend tous les objets **volumineux** provenant exclusivement d'un usage domestique, qui par leur nature, leur poids ou leurs dimensions, **n'entrent pas dans un sac poubelle de 35 litres**.

Les **emballages en plastiques** des ménages (contenants, gobelets, flacons de lessive, emballages en pet pour huile, vinaigre, etc.), **les souliers, les classeurs, etc...** doivent être mis dans les sacs poubelles soumis à la taxe.

Ils seront éliminés et brûlés dans une usine d'incinération (SAIDF) disposant de filtres adéquats. Une partie de l'énergie ainsi créée servira à la production d'électricité et de chauffage à distance.

La benne des encombrants doit servir uniquement pour les objets n'entrant pas dans un sac de 35 litres, soit canapés, matelas, meubles hormis les parties en bois ou en métal, jouets en plastique volumineux, etc...

Le principe de base veut que tout ce qui ne fait pas l'objet d'une collecte spécifique doit être mis dans le sac poubelle.

AGENDA DE L'INTERSOCIÉTÉ

2017

Décembre

- Samedi 2 Concert de la fanfare et du Choeur-mixte, salle La Lisière
Samedi 2 et dimanche 3 St.Nicolas, organisé par le FC La Sionge
Dimanche 3 Spectacle : La Tente d'Edgar - Association culturelle La Lisière
Jeudi 7 Vente des sapins de Noël pour le camp de ski, salle La Scierie de Maules
Samedi 9 Festival Rock on the Wood en faveur de l'association Mady Haïti, salle La Scierie de Maules
Mardi 26 Loto de la Fanfare, au restaurant la Couronne

2018

Janvier

- Dimanche 7 Loto de la Société de gymnastique, au restaurant la Couronne
Samedi 13 Souper de remerciements du Sekulic
26, 27 et 28 Théâtre de la Jeunesse de Sâles, au restaurant de la Couronne

Février

- Vendredi 2 et samedi 3 Théâtre de la Jeunesse de Sâles, au restaurant de la Couronne
Sam 10 et dimanche 11 Repas de soutien de la Fanfare, salle La Scierie de Maules
Samedi 17 Souper de soutien du FC La Sionge, au restaurant de la Couronne
Samedi 24 Spectacle : Ils s'aiment - Association culturelle La Lisière

Mars

- Vendredi 2 et samedi 3 Concert de la Fanfare, salle La Lisière
Dimanche 11 Concert des patoisants valaisans, à l'église de Sâles
Vendredi 16 et sam.17 Soirées disco, organisées par la Jeunesse de Maules, salle La Lisière
Vendredi 23 Match aux cartes, au restaurant de La Couronne
Samedi 24 Coupe de printemps organisée par le FSG Sâles, au Centre sportif

Avril

- Samedi 14 Rencontre de l'amicale des troupes fribourgeoise, au stand de tir
Dimanche 22 Loto de la Société de tir Sâles-Vaulruz, au Restaurant La Couronne
du 25 au 29 1er mai des Sociétés de Jeunesses, dans les maisons

Mai

- Samedi 5 Spectacle : Bergamote, Thé dansant - Association culturelle La Lisière
Jeudi 10 Première communion (Ascension), à l'Eglise
Dimanche 20 Loto des écoles, au restaurant La Couronne
Jeudi 31 Concert de printemps de la Fanfare, salle La Scierie de Maules

Juin

- Vendredi 8 Course à travers Sâles organisée par le FSG Sâles, au Centre sportif
Dimanche 10 Loto des cadets de la fanfare, au restaurant de La Couronne
du 14 au 17 Tir au sanglier, organisé par la Société de tir Sâles-Vaulruz, stand de tir
Samedi 23 Spectacle : Yodelweiss et Le Chœur des Armaillis de la Gruyère - Association culturelle La Lisière
Samedi 23 Fête de la musique, organisée par l'Union Paroissiale, salle La Lisière

Juillet

- Dimanche 1er Loto du Chœur Mixte de Sâles, au restaurant de la Couronne
Dimanche 22 Repas convivial, organisé par la Jeunesse de Maules, cantine à Maules
Mardi 31 Fête nationale, organisée par la Jeunesse de Maules, cantine à Maules

Août

- Dimanche 26 Projet de la société de jeunesse de Sâles, salle La Lisière

Novembre

- Vendredi 2 et samedi 3 Fête des 30 ans de la société de jeunesse de Sâles, salle La Lisière
Samedi 17 et dim.18 Spectacle du FC La Sionge, salle La Lisière
du 22 au 24 Spectacle du FC La Sionge, salle La Lisière
Vendredi 30 Tournoi Uni-hockey, au centre sportif

Décembre

- Samedi 1 et dimanche 2 Tournoi Uni-hockey, au centre sportif
Vendredi 7 Vente de sapins de Noël pour camp de ski, à la scierie de Maules
Samedi 8 Concert de la fanfare, salle La Lisière

100 ANS DU MUSÉE GRUÉRIEN : RETROSPECTIVE SUR SÂLES

Pour marquer le début des festivités de son 100^e anniversaire, le Musée gruérien convie les habitants des communes de la région à une rencontre.



Six soirées seront organisées pour vous permettre de découvrir ce que le musée conserve de votre région. Photographies, vidéos, objets, les réserves seront exceptionnellement ouvertes pour vous. L'équipe du musée se fera un plaisir de vous conter les grandes histoires entourant ces petits trésors régionaux.

La soirée du mercredi 7 mars 2018 sera consacrée aux communes de Bulle, Marsens, Riaz, Sâles, Sorens et Vaulruz



Au programme:

- 18h30:** entrée libre (visite du musée)
- 19h00:** mot d'ouverture
- 19h-20h:** visite des réserves du musée
- 20h30:** verre de l'amitié

Ces rencontres s'adressent à toutes les personnes ou associations désirant en savoir plus sur l'histoire de leur région. Venez nombreux! Afin de pouvoir prévoir suffisamment de places assises, merci de vous inscrire à l'adresse suivante: 100ans@musee-gruerien.ch

MÉMORIAL SEKULIC 2017 : MILLE MERCIS

L'édition 2017 du Mémorial Sekulic a accueilli 499 équipes de Juniors E, F et D, soit quelque 5000 footballeurs en herbe – nouveau record de participation – en juin dernier à Sâles. Unanimes et élogieux, les échos ont montré à quel point nos jeunes pousses et leur entourage ont apprécié cette grande fête cantonale du football des enfants.



Sans les précieux appuis et compétences de quelque 800 personnes, le Comité d'organisation n'aurait jamais pu mener à bien cette magnifique aventure.

Au moment de fermer le grand album du Mémorial Sekulic Sâles 2017, nous tenons à adresser nos chaleureux remerciements à tous les bénévoles, sociétés et autorités communales de Sâles et de Vaulruz, ainsi qu'au voisinage et exploitants des champs jouxtant le Centre sportif des Mosses.

Pour le Comité d'organisation
Gilles Liard

PAGE OUVERTE À ... THÉÂTRE DE LA JEUNESSE DE SÂLES

26 et 27 janvier à 20h15

Auberge de la Couronne à Sâles
Entrée libre - Bar dès 22h

28 janvier à 14h

Réservations au 079 198 03 76
Lundi - Jeudi de 18h à 20h

2 et 3 février à 20h15

Le bénéfice du doute

La Jeunesse de Sâles présente son théâtre



Auberge Les Rosiers



Une pièce de Benjamin Van-Effenterre